

## Décision du Tribunal administratif fédéral du 16 juin 2011

2011-06-17 10:19:37

Après trois ans de procédure, le Tribunal administratif fédéral (TAF) vient de se prononcer sur les recours qui bloquaient l'entrée en force de la décision d'approbation des plans (DAP) du projet CEVA. Cet arrêt rejette les recours et ouvre ainsi la voie au démarrage des travaux dès cet automne, sous réserve de nouvelles actions judiciaires de la part de certains opposants. Transferis, au service de tous les acteurs du projet, se réjouit de cette décision très attendue.

Pour plus d'information: [www.ceva.ch](http://www.ceva.ch)